

Compte rendu du CHS-CT du 15 mai 2020

Les membres du CHS-CT se sont réunis par audio-conférence le 15 mai 2020 avec à l'ordre du jour le Plan de Reprise d'Activité de la DDFIP de la Haute-Marne.

Solidaires a souhaité faire une déclaration liminaire pour rappeler le protocole du PRA et alerter sur les risques psycho-sociaux engendrés par la pandémie, notamment avec le développement du télétravail.

Nous avons conscience de la difficulté de la mise en place du PRA, mais nous avons émis des réserves du fait de la mise à disposition le matin même des documents de travail.

Nous avons également demandé la déclinaison locale de la note sur les congés suite à l'ordonnance du 13 mai 2020, note ayant entre autre une incidence sur la nature de l'absence du pont naturel du 22/5 à poser dans sirhius.

De même, il est important et urgent d'aborder notre avenir, avec le Nouveau Réseau de Proximité, sujet anxigène, ayant une répercussion sur les mouvements de mutations.

La présidente remercie les services RH et BIL pour leur implication et efficacité en un temps réduit. Les OS reconnaissent les difficultés rencontrées et le professionnalisme des collègues.

Suite au refus de l'administration d'évoquer en CHS la note sur les congés et le NRP, Solidaires a rappelé qu'il y avait urgence et qu'une communication le plus tôt possible serait appréciée des agents, agents en stress au quotidien, lié aux conditions de travail dégradées.

Le NRP sujet fort anxigène pouvait être abordé à cette séance. Les groupes de travail ayant été interrompus, on souhaite donc connaître la position de l'administration sur la réorganisation des services prévue au 01/01/2021.

Concernant la note des RTT/CA :

Solidaires souligne que les agents concernés par le prélèvement de jours de CA et RTT pour la période du 16/4 au 31/5/20 pourraient déposer un congé annuel et non une autorisation d'absence exceptionnelle (AAE) pour le pont naturel du 22/5/2020. Ce congé viendrait en déduction des jours prélevés.

Solidaires demande que les agents aient le choix de poser l'AAE le 13 juillet 2020.

Réponse de l'administration :

- l'AAE doit être positionnée en priorité sur le premier des ponts naturels retenu dans le département. L'administration a donc conclu que la priorité doit s'appliquer sur la journée du 22 mai. (En priorité veut dire obligatoirement ? À voir !)

- Pas de décision prise concernant le NRP, l'administration attend les consignes du DG,

Donc, ces points seront abordés lors d'une autre réunion à définir !

L'administration souhaite se reconcentrer sur le PRA.

La présidente nous informe que le PRA est élaboré dans le respect des consignes sanitaires, avec la volonté d'assurer la sécurité de l'ensemble des agents avec une vigilance accrue.

Il ne faut pas perdre le bénéfice du confinement et reprendre l'activité progressivement jusqu'au 8 juin en assurant la distanciation selon la configuration des locaux avec des plans de circulation.

Jusqu'au 2 juin, les parents d'enfants non scolarisés restent en ASA, ainsi que les agents « fragiles ». Le télétravail est maintenu, voire renforcé.

Les masques chirurgicaux et en tissus sont arrivés, la dotation est de 6 par agents.

Le PRA tient compte des 3 niveaux de priorités, il est évolutif et sera revu la 2ème semaine de juin. Il faut un retour progressif des agents au bureau pour tester les plans de circulation. Les chefs de service ont été consultés pour préparer une gestion spatiale des postes de travail.

La semaine du 11 mai, 99 agents étaient présents et 70 en télétravail (BIL-RH).

Pour la semaine du 18 mai, ce sera 9 à 10 % supplémentaires en présentiel pour les missions de niveau 2 (SIE-SPFE)

A partir du 25 mai, il est prévu 123 agents en présentiel et 89 télétravailleurs (trésoreries-pôle état et partenaires-PUC),

Le 2 juin, retour pour les missions du niveau 3 (gestion locale, CF).

10 télétravailleurs ont été équipés d'ordinateur « fixe » avec écran plus grand, ce qui permet de redéployer des portables pour de nouvelles demandes.

Le médecin de prévention aborde le retour des agents vulnérables. Il est préconisé le maintien en télétravail mais un protocole est en cours car le télétravail a ses limites.

L'agent doit émettre sa volonté de retour au bureau par mail à son chef de service avec copie au médecin de prévention après avoir l'aval de son médecin traitant (avis sur l'état de santé). Le médecin de prévention prendra contact avec l'agent pour évaluer les conditions de travail et faire des recommandations, il donnera son avis.

Il convient de communiquer à tous les mesures à tenir en cas de signes infectieux.

Solidaires rappelle que chaque agent a reçu le guide.

Le médecin de prévention gère un autre département et les demandes sont nombreuses.

Par conséquent, il ne faudra pas hésiter à la rappeler par téléphone si la réponse tarde à venir.

Les services de la cité administrative de Chaumont sont gérés de la même façon, avec un sens de circulation et un affichage conséquent. Une audio-conférence aura lieu le 19 mai pour la gestion des espaces partagés avec les autres administrations.

Les plans de circulation de Saint-Dizier et Langres sont terminés. Celui de Joinville est plus compliqué du fait de la configuration du bâtiment.

La distanciation par bureau doit être respectée :

- 2 agents par marguerite

- pour les bureaux en face à face, 3 solutions sont envisageables avec le chef de service (télétravail, mise en place de plexiglas, port du masque)

Même si l'ouverture au public doit rester résiduelle, les écrans plexiglas ont été posés sur les banques d'accueil et dans les box de réception.

Il serait souhaitable de matérialiser au sol le fauteuil du redevable.

Il est fortement recommandé à l'agent de porter un masque, et d'inviter le redevable à faire de même.

Solidaires s'interroge sur l'utilisation des ventilateurs et demande si des préconisations ont été réfléchies pour supporter la chaleur.

Les ventilateurs sont à proscrire dans les bureaux collectifs, ils sont admis dans les bureaux individuels uniquement. Il conviendra donc d'adapter les horaires de travail et éventuellement d'élargir le télétravail.

L'inspecteur sécurité et santé au travail précise que les parois en plexiglas sont à désinfecter quotidiennement, et peuvent donc poser des problèmes d'ergonomie, être source de réverbération sonore et lumineuse.

Il est préférable d'utiliser des espaces disponibles ou de décaler les bureaux.

Il rajoute que, dans les bureaux individuels, les ventilateurs peuvent être utilisés mais devront être arrêtés dès l'arrivée d'une personne dans le bureau.

Concernant l'aération des locaux sans fenêtre qui se fait par les portes, cette problématique doit être prise en compte en cas d'ouverture au public.

Lors du dernier CHS, il a été convenu qu'une partie du budget serait allouée aux consommables nécessités par l'épidémie. Solidaires demande si le chiffrage est effectué. Seule une commande de gel hydroalcoolique est engagée pour 1 023,35 €.

Il est signalé que certains chefs de service n'ont aucunement contacté leurs agents en télétravail, depuis le début de la période de confinement, à l'exception des échanges obligatoires liées aux missions ! Certes, il s'agit d'une ultra minorité, mais c'est un réel manque de reconnaissance.

Il sera nécessaire d'accompagner le retour au bureau des agents en ASA ou en télétravail.

Solidaires précise qu'il est important, pour les télétravailleurs comme pour les agents en ASA, d'avoir une date butoire pour la reprise. Il est essentiel psychologiquement de pouvoir se projeter. Le PRA est évolutif, il sera revu à la marge en fonction de la montée en puissance des missions.

Solidaires demande si le nettoyage des locaux inoccupés est prévu avant l'arrivée des nouveaux occupants.

Réponse de l'administration : ils seront désinfectés.

Solidaires souligne un manquement de nettoyage des sols dans certains bureaux situés à la Direction.

Les contrats sont en cours de négociation pour un renforcement du nettoyage suite aux nouvelles exigences liées à la pandémie. Les interrupteurs et poignées de portes sont la priorité du ménage.

L'ouverture du RIA de Chaumont est prévue le 25 mai sous conditions de respect des règles sanitaires (distanciation dans la salle de restauration), et proposera des plats à emporter et des sandwiches.

Une problématique de badgeage à la direction a été soulevée du fait de la configuration des locaux peu propice à la distanciation physique.

Le badgeage sur la pointeuse reste la règle générale, les agents volontaires pour un badgeage sur leur poste de travail seront recensés. Cette option de choix devra perdurer raisonnablement, la mise en place étant fastidieuse.

L'assistante de service social de la Meuse rappelle sa prise de poste sur le département de la Haute-Marne, et ce jusqu'à l'arrivée d'un nouveau titulaire, visiblement en septembre. On ne peut que s'en réjouir !

En conclusion, l'activité doit reprendre progressivement dans le strict respect des règles sanitaires.

Restons vigilants .

Prenons soin de nous et de tous.

